

Dites **Oui** à EcoDécllic Condensation

Une chaudière à condensation
+ la régulation de votre température

Atout déclencheur N°1 :

100 € déduits* sur votre tarif de gaz

Pour marquer son engagement à vos côtés, TOTALGAZ déduira 100 € de votre tarif de gaz pendant toute la durée de votre contrat*.

Atout déclencheur N°2 :

800 € offerts* par TOTALGAZ !

Pour toute signature d'un contrat de fourniture de gaz propane en citerne*, vous recevrez un chèque EcoDécllic TOTALGAZ de 800 € à valoir sur l'installation de votre solution EcoDécllic Condensation*.

Si vous le préférez, vous pouvez profiter de nos solutions de financement personnalisées. Consultez-nous pour obtenir plus de détails sur ces offres de financement.

Atout déclencheur N°3 :

Réduisez radicalement votre consommation**

Avec une chaudière à condensation, vous consommez en moyenne jusqu'à 17% d'énergie en moins qu'une chaudière standard moderne... et 30 à 40% de moins qu'une chaudière datant d'avant 1980. Faites vos comptes !

Atout déclencheur N°4 :

Jusqu'à 40% du coût de votre équipement déduits de vos impôts

- 40% pour les résidences principales nouvellement acquises et achevées avant 1977.
- 25% pour les résidences principales achevées depuis plus de 2 ans.

Atout déclencheur N°5 :

En consommant moins, vous réduisez vos émissions de CO2

En utilisant une chaudière à condensation plutôt qu'une chaudière ancienne, vous réduisez considérablement vos émissions de gaz à effet de serre. Grâce à votre système de régulation, vous pilotez la température de votre habitation au degré près et évitez ainsi tout gaspillage. Vous contribuez activement à préserver l'environnement.

* Le chèque EcoDécllic est valable auprès de notre réseau d'installateurs chauffagistes agréés Chèque EcoDécllic. En aucun cas, il ne peut être utilisé pour régler des produits ou services Totalgaz. 100 € TTC de rabais à la tonne sur votre barème gaz vrac en vigueur au jour de la signature de votre contrat Totalgaz et valable pour toute la durée contractuelle. Ces deux offres promotionnelles ne sont pas cumulables avec d'autres offres en cours et sont valables pour toute signature d'un nouveau contrat de fourniture de gaz en citerne Totalgaz entre le 01/03/2007 et 01/07/2008 d'une durée de neuf ans avec redevance annuelle de maintenance et mise en place d'une nouvelle citerne apparente ou enterrée avant le 31/12/2008. Offre réservée aux particuliers.

**Source pour les chiffres : ADEME & TRIBU ENERGIE.



TOTALGAZ